



« LES BOUCLES DU CHÂTEAU »

REGLEMENT 2026

Organisateur

Cette épreuve est organisée par l'association « Racing Club Dormans ».

L'email du club : racingclubdormans51@gmail.com

Président du club : Monsieur Olivier George : ☎ 06 16 78 04 31

- ☛ Facebook : Les Boucles Du Château
- ☛ Facebook : Racing Club Dormans – Les Runners.

Présentation et engagement

6^{ème} édition « Les Boucles du Château : elle aura lieu le samedi 28 février 2026 dans l'enceinte du Parc du Château de Dormans.

La manifestation sportive se décline en 4 courses :

Course U10 – Cette course se réalise sur une durée de 8 minutes. Cette épreuve est sans chronométrage et sans classement. Elle est ouverte aux enfants né(e)s de 2017 à 2019. Les enfants s'élanceront sur un parcours sécurisé de 800 m. Le départ se fera progressif. **Le départ est prévu à 14 h 30**

Course U12- Cette course se réalise sur une distance de 1500 m. Cette épreuve est sans chronométrage et sans classement. Elle est ouverte aux enfants né(e)s de 2015 à 2016. Le départ se fera progressif. **Le départ est prévu à 15 h 00.**

Course U14/U16 – Cette course se réalise sur une distance de 3000 m. Cette épreuve est classante. Elle est ouverte aux jeunes né(e)s de 2011 à 2014. Course classante et chronométrée par puces électroniques. **Le départ est prévu à 15h 30.**

Pour les catégories d'âges U-14 et U-16, nous proposons un format de courses qui respectent la réglementation notamment sur les distances du km-effort du trail. Le parcours contient un enchainement ludique de montée/descente/plat/montée/descente.

Course nature « Les Boucles du Château », un trail nocturne de 12.5 km environ qui se réalisera en 3 boucles avec au total un dénivelé positif de 240 m. (une boucle =environ 80m D+).

Course classante et chronométrée par puces électroniques.

Les boucles du Château sont ouvertes à toutes personnes hommes, femmes et jeunes licenciés ou non licenciés (cadets nés en 2009/2010, juniors nés en 2007/2008, espoirs nés en 2004/2006, séniors, masters nés depuis 2003 et avant).

Départ de la course prévu à 18H30.

Les courses se déroulent généralement sur sentier mais des sections de parcours dont la surface comporte un revêtement macadam seront présentes pour relier les différentes sections du parcours. Les parcours sont balisés et encadrés par les bénévoles du Racing Club Dormans
Tout accompagnateur (vélo, trottinettes, rollers, chien...) est interdit sur le circuit sous peine de disqualification.

Inscriptions

Courses Kids Trail :

Les inscriptions se feront en ligne sur la plateforme : ledossard.com jusqu'au 27 février 2026
Les inscriptions sur place seront possible le jour de la course, soit un délai maximum de 30 min avant le départ de chaque course.

Les frais d'engagement sont de 3 euros.

Remplir l'autorisation parentale et attestation de santé pour l'enfant mineur au verso du flyer Kids Trail. Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une manifestation sportive selon extrait du décret du 7 mai 2021 également consultable sur :

[questionnaire de sante mineur.pdf \(athle.com\)](#)

Extrait du décret : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif. L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation. Le certificat médical peut cependant remplacer cette attestation.

Course « Les Boucles du Château » :

Les inscriptions se feront en ligne sur la plateforme : ledossard.com

Les frais d'engagement sont de **10€ /pers** jusqu'au 27 février 2026.

Les inscriptions sur place seront possibles le jour de la course avec une majoration de 3 euros

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un Pass' J'aime Courir délivré par la FFA.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Une licence sportive d'une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de la **course à pied en compétition**.

Toutes les licences ou PPS doivent être en cours de validité à la date de la compétition.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

La loi française oblige l'organisateur de manifestation sportive en compétition (avec classement et/ou chrono) à vérifier des certificats médicaux ou licences sportives.

Les certificats médicaux seront traités en amont de l'événement : ils devront être téléchargés au préalable directement sur le site d'inscription en ligne www.ledossard.com.

Un dossier incomplet (Remplissage Inscription + Certificat médical de moins d'un an OU Licence) annulera toute possibilité de participation à l'événement.

Nombre de participants maximum sur cette course : 300 engagements

L'inscription à cette épreuve implique la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Respect de la nature et de l'environnement : Chaque participant s'engage à laisser la nature et l'environnement comme il les a trouvés, sans papiers, ni déchets plastiques ou autres.

Respect humain : Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours et de sécurité, et les spectateurs.

Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé qu'ils empruntent.

Dossards

Les dossards seront à retirer :

- Le samedi 28 février de 13h45 à 18h00 au Château de Dormans.

Un justificatif est à présenter lors de votre retrait : (carte d'identité ou licence avec photo, ...)

Ravitaillement

Pas de ravitaillement pendant la course. Collation et hydratation seront disponibles au point d'arrivée.

Le concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne pas jeter ses détritus en dehors des poubelles situées sur le parcours et la zone d'arrivée.

NB : Les organisateurs se réservent le droit de présenter ou de distribuer les aliments ou boissons en fonction des recommandations notamment sanitaires qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes. Une information sera alors portée à la connaissance des participants à tout moment et par tous les moyens de communication, notamment par la page Facebook « Les Boucles Du Château ».

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Tous les participants dégagent les organisateurs de toutes les responsabilités / dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après la course

Sécurité / Secours

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'incident. Nous mettons bien sûr des personnes pour assurer votre sécurité.

Un médecin de course et des professionnels de Santé seront présents pour assurer les secours.

La sécurité est assurée par des signaleurs situés sur le parcours, et tous en liaison téléphonique.

Les signaleurs seront équipés de gilets jaunes et de dispositifs lumineux.

Le parcours sera balisé par des rubans de signalisation.

Equipements

Veillez à adapter votre équipement aux conditions météorologiques du moment.

La course se déroulant en nocturne, **FRONTALE OBLIGATOIRE** : la lampe frontale munie de piles neuves ou de sa batterie chargée sera obligatoire, tout autre équipement associé sera toléré tant qu'il respecte, à la fois le bon déroulement de la course et la visibilité des autres coureurs. Le parcours emprunte des chemins et sentiers dans les bois et peut être particulièrement boueux et glissant en cette saison, des chaussures type Trail sont recommandées.

Résultats / Podium / Récompenses

Les enfants recevront tous une récompense à l'arrivée.

Les résultats de la course nocturne et le classement seront établis à l'issue de l'épreuve sur le site ultratrimming.be

Plusieurs tirages au sort des dossards donneront lieu à la remise de lots pour ceux encore présents après la course.

Buvette / Restauration



Un barnum chauffé sera présent lors de la manifestation. Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette et une restauration rapide froide et chaude seront à la disposition des coureurs et des accompagnateurs pendant la durée des épreuves sur le site d'arrivée, sauf en cas de situation sanitaire (Covid) ne le permettant pas.

- Disponible sur place : boissons et restauration rapide froide et chaude : sandwichs, frites crêpes, bière, sodas, chocolat chaud, café, thé, vin chaud.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Droit à l'image

Conformément à l'article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants autorisent les organisateurs à utiliser et transmettre certaines données les concernant à travers des traitements informatiques. Les destinataires de ces informations sont : notre association Racing Club Dormans, les instances de la FFA, les médias. Chaque participant autorise l'organisateur et les tiers désignés par l'organisateur à utiliser les images et sons enregistrés le samedi 24 février 2024, ses abords et sur le parcours de la course, dans lesquels il apparaîtra. Cette autorisation concerne tous les supports de communication des Boucles du Château (site web, magazine, galerie photos et vidéos) à l'exclusion des affiches et de toute utilisation commerciale. Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images de la manifestation sportive « Les Boucles du Château ». Les participants autorisent aussi l'organisateur à faire apparaître certains éléments de leur course sur la liste des coureurs ainsi que sur celle des résultats.

L'organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images de l'enfant et des sons susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'enfant et liera toute exploitation des images et sons à l'événement « Les Boucles du Château »

Débit ou Abandon

En cas d'annulation de l'événement, quels qu'en soient les motifs, l'organisateur s'engage à rembourser tous les participants (inscrits sur la liste définitive de départ de course) à hauteur du montant restant après charges de leur inscription en ligne.

Toute annulation, 24h00 avant le départ, toute absence non justifiée par un justificatif médical ou décès, ne donnera lieu à un quelconque remboursement.